

"LES JOURNÉES DE L'OIEau"



OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU

Centre National de Formation aux Métiers de l'Eau
Développer les compétences pour mieux gérer l'eau

Décembre 2015

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SEPT JOURNÉES DE L'OIEau EN 2016

« Les Journées de l'OIEau » visent à apporter un éclairage concret et pratique sur des sujets d'actualité.

Elles sont animées par des intervenants expérimentés qui leur donnent une orientation professionnelle, en s'appuyant sur des témoignages et des retours d'expériences du terrain. Elles s'adressent aux Elus, aux techniciens et cadres des Collectivités Locales, des associations ou des bureaux d'études, aux acteurs du monde de l'eau et des déchets, aux industriels de toute la France.



Sept « Journées » sont prévues en 2016, à PARIS:

- **Le 17 mars** : Transfert de compétences eau et assainissement : conséquences de la Loi NOTRe.
- **Le 19 mai** : Du biodéchet au biogaz : méthanisation et économie circulaire,
- **Le 26 mai** : Améliorer l'efficacité hydrique pour optimiser l'empreinte aquatique,
- **Le 23 juin** : Réutilisation des eaux usées traitées : retours d'expériences,
- **Le 06 octobre** : GEMAPI : contour et mise en œuvre de la compétence,
- **Le 24 novembre** : SBR, MBBR, BRM : retours d'expériences des exploitants,
- **Le 13 décembre** : Intelligence numérique : nouveaux outils pour la gestion des réseaux d'eau.

☒ - POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

- Gaëlle NION - *Responsable des Journées de l'OIEau*

Tél : 05 55 11 47 59 / E-mail : g.nion@oieau.fr

- Christiane RUNEL - *Directrice de la Communication et de la Presse*

Tél : 01 44 90 88 60 / E-mail : c.runel@oieau.fr

☒ - **INSCRIPTION (gratuite pour les journalistes)** : Fax : 05 55 11 47 01
E-mail : inscription@oieau.fr

**Le 17 mars 2016 à Paris (Espace Vocation République)
« TRANSFERT DE COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT :
CONSÉQUENCES DE LA LOI NOTRe »**

Après la Loi de Modernisation de l'Action Publique territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPAM) et la Loi relative à la délimitation des régions, l'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté le texte portant **Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe)**, promulgué le **07 août dernier**. Troisième volet de la réforme territoriale, la **Loi NOTRe vise à clarifier les compétences des différents échelons territoriaux** (régions, départements, intercommunalités, communes).

Tout en préservant les communes comme collectivités locales de proximité, **l'une des mesures phares de la Loi NOTRe est de renforcer l'intercommunalité avec le transfert de nouvelles compétences**. Le seuil minimal de constitution des intercommunalités est par ailleurs passé de 5.000 à 15.000 habitants, assorti de dérogations permettant de l'adapter à la diversité des territoires.

En matière de compétence, l'eau et l'assainissement feront partie des compétences optionnelles à compter du 1^{er} janvier 2018 et seront obligatoires à compter du 1^{er} janvier 2020.

Bien évidemment, le transfert des compétences reste une période de doutes et d'incertitudes pour les collectivités : le développement des infrastructures urbaines communales ne sera-t-il pas entravé ? Comment seront choisis les nouveaux investissements ? Quelles sont les modalités de transfert du patrimoine et des personnels communaux ? Comment harmoniser les modes de gestion et la tarification ? Autant de questions qui devront trouver des solutions adaptées aux contraintes et aux contextes locaux.

Cette "**Journée de l'OIEau**" permettra de débattre et d'échanger sur toutes ces problématiques en apportant des éléments de réponse aux légitimes interrogations des collectivités, afin de les préparer au mieux aux échéances à venir et à aborder de manière plus sereine le transfert des compétences eau et assainissement.

Les présentations et témoignages permettront d'aborder de façon pratique les points suivants :

- Le contexte réglementaire : conséquences de la Loi NOTRe
- La mise en œuvre du transfert de compétence
- Les aspects financiers
- Le transfert du personnel et du patrimoine
- Des retours d'expériences

Inscription :

Office International de l'Eau

Tél : 05 55 11 47 00

E-mail : inscription@oieau.fr

22, Rue Edouard Chamberland - 87065 LIMOGES Cedex

Le Centre National de Formation aux Métiers de l'Eau

LE CNFME

Le 19 mai 2016 à Paris (Espace Hamelin)
« DU BIODÉCHET AU BIOGAZ : MÉTHANISATION ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE »

Dans l'économie circulaire, les déchets réinjectés dans les circuits de création de valeur, deviennent de véritables ressources pour l'industrie, l'agriculture ou la production d'énergie. Outre l'enjeu majeur de la **gestion durable des matières premières**, l'objectif consiste à faire du **recyclage et de la valorisation de nos déchets**, des leviers pour un développement qui associerait préservation de l'environnement et de la santé publique à l'innovation, à la baisse des coûts de production, ainsi qu'à la création d'entreprises et d'emplois.

Les biodéchets peuvent être gérés durablement selon le principe de l'économie circulaire grâce au procédé de méthanisation. Cette technologie, basée sur la dégradation de matières organiques fermentescibles par des micro-organismes, en conditions contrôlées et en l'absence d'oxygène, aboutit à la production de biogaz. Ce dernier présente l'avantage de pouvoir être utilisé pour la production d'électricité et de chaleur, pour la production de carburants mais il peut aussi, depuis peu, être injecté dans le réseau de gaz naturel.

Les réglementations successives relatives aux biodéchets et au biogaz sont venues renforcer l'intérêt de la méthanisation.

Cette "**Journée de l'OIEau**" permettra de rappeler le contexte réglementaire actuel autour de ce sujet tout en rappelant les grands principes de la méthanisation et de faire le point, à partir des installations existantes et des retours d'expériences, sur les contraintes de dimensionnement et les principales contraintes d'exploitation.

Les présentations et témoignages permettront d'aborder de façon pratique les points suivants :

- Le contexte réglementaire lié aux biodéchets et au biogaz
- Le principe de fonctionnement d'une installation de méthanisation
- Les contraintes de dimensionnement et d'exploitation
- Les difficultés rencontrées et les solutions mises en œuvre
- Des retours d'expériences

Inscription :

Office International de l'Eau

Tél : 05 55 11 47 00

E-mail : inscription@oieau.fr

22, Rue Edouard Chamberland - 87065 LIMOGES Cedex

Le Centre National de Formation aux Métiers de l'Eau

LE CNFME

***Le 26 mai 2016 à Paris (Espace Vocation République)
« AMÉLIORER L'EFFICACITÉ HYDRIQUE POUR RÉDUIRE
L'EMPREINTE AQUATIQUE »***

Dans le monde, **plus de 20 % de l'eau est consommée par l'industrie**. La raréfaction des **ressources en eau et des réserves fossiles** place l'optimisation de la consommation d'eau et d'énergie liée au cycle de l'eau au cœur des préoccupations des industriels. **Réduire les besoins en énergie et protéger la ressource en eau constituent des enjeux fondamentaux du 21^{ème} siècle.**

Pour un industriel, l'efficacité hydrique s'applique à différents niveaux : l'approvisionnement, le procédé de fabrication et le rejet. La mise en place de nouvelles technologies propres et de nouvelles pratiques (refroidissement en circuit fermé, recyclage de l'eau, arrêt automatique des pompes, récupération des eaux de pluie...) sur les sites industriels permet de **réduire les consommations en eau, d'améliorer la production et de limiter les coûts d'épuration**. Cette démarche est donc à la fois une démarche économique et environnementale.

La gestion de l'eau dans l'industrie devient un élément stratégique, voire un facteur de compétitivité !

Cette "**Journée de l'OIEau**" permettra de rappeler les enjeux liés à l'efficacité hydrique et de découvrir, par le biais de retours d'expériences, des méthodes concrètes et les solutions possibles pouvant être mise en œuvre dans le but de réduire l'efficacité hydrique et donc l'empreinte aquatique dans une industrie.

Les présentations et témoignages permettront d'aborder de façon pratique les points suivants :

- Le contexte réglementaire
- Les besoins en eau dans l'industrie
- Les différentes pistes d'amélioration de l'efficacité hydrique
- De nombreux retours d'expériences

Inscription :

Office International de l'Eau

Tél : 05 55 11 47 00

E-mail : inscription@oieau.fr

22, Rue Edouard Chamberland - 87065 LIMOGES Cedex

Le Centre National de Formation aux Métiers de l'Eau

LE CNFME

"LES JOURNEES DE L'OIEau"



www.oieau.org

Le 23 juin 2016 à Paris (Espace Hamelin)
**« RÉUTILISATION DES EAUX USÉES TRAITÉES :
RETOURS D'EXPÉRIENCES »**

L'arrêté du 2 août 2010, fixant les prescriptions sanitaires et techniques applicables à l'utilisation d'eaux issues du traitement d'épuration des eaux résiduaires urbaines pour l'irrigation de cultures ou d'espaces verts, avait à l'époque ouvert de nouvelles perspectives quant à la réutilisation des eaux usées traitées.

Or cinq ans après, les résultats ne sont pas à la hauteur des espérances. En effet, le cadre réglementaire qui était, au départ, perçu comme un accélérateur de la pratique s'est finalement révélé être un frein. Pire, certains experts estiment même qu'une régression a été observée avec le retour de certains golfs à l'utilisation d'eau potable. Les principaux points de blocage mis en avant sont : les investissements trop lourds, les contradictions de la réglementation française, la complexité des dossiers à monter ou encore les ARS qui pourrait bloquer certains dossiers.

La révision de l'arrêté du 2 août 2010 en date du 25/06/2014 et parue au Journal Officiel le 4 juillet 2014 a levé certaines contraintes tout en conservant des classes de qualité d'eau à respecter en fonction des types de cultures **mais tous les obstacles ne sont pas encore écartés. D'autres simplifications sont prochainement attendues** avec pour objectif d'avoir une nouvelle réglementation pour tous les usages d'eaux usées traitées qui concilie sécurité sanitaire, environnementale, acceptabilité économique et faisabilité technique et administrative !

Cette "[Journée de l'OIEau](#)" permettra aux participants de faire le point sur les dernières évolutions réglementaires et de bénéficier de retours d'expériences de projets d'utilisation des eaux usées urbaines traitées.

Les présentations et témoignages permettront d'aborder de façon pratique les points suivants :

- ♦ Les évolutions réglementaires
- ♦ Les enjeux et l'état des lieux des pratiques en France et en Europe
- ♦ Les risques sanitaires et toxicologiques
- ♦ Le point de vue des utilisateurs
- ♦ Les technologies de désinfection des eaux usées urbaines
- ♦ La gestion des projets d'utilisation d'eaux usées urbaines traitées

Inscription :

Office International de l'Eau

Tél : 05 55 11 47 00

E-mail : inscription@oieau.fr

22, Rue Edouard Chamberland - 87065 LIMOGES Cedex

Le Centre National de Formation aux Métiers de l'Eau

LE CNFME